

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 16 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DLH 263 Avenant à la convention de réservation signée le 6 juin 2013 relative au programme de logements sociaux, 5 place d'Aligre (12^e) géré par Paris Habitat OPH.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la délibération 2012 DLH 237 en date des 12 et 13 novembre 2012 relative à la réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 4 logements PLA-I, 22 logements PLUS et 10 logements PLS, 5 place d'Aligre (12^e) ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer un avenant à la convention de réservation signée le 6 juin 2013 relative au programme de 4 logements PLA-I, 22 logements PLUS et 10 logements PLS, 5 place d'Aligre (12^e), géré par Paris Habitat OPH ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du 28 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ian BROSSAT, au nom de la 5^e Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention de réservation signée le 6 juin 2013, relative à la délibération 2012 DLH 237 en date des 12 et 13 novembre 2012, afin de porter le nombre de droits de réservation de la Ville de Paris sur ce programme à 23 logements (15 PLUS, 3 PLA-I et 5 PLS) à compter du 10 décembre 2016.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO